Programme de Formation

URB07 - Etude d'impact et enquête publique



Organisation

Durée : 14 heures

Mode d'organisation : À distance

Prochaine session : ***début*** 22/06/2027

fin 23/06/2027

Contenu pédagogique

Public visé

Directeur et responsable de service urbanisme, directeur et responsable de l'aménagement et de l'action foncière, directeur et responsable de service juridique, directeur et responsable de programme immobilier, juriste, directeur et responsable des grands projets, promoteur, agence d'urbanisme

Objectifs pédagogiques

- Identifier les évolutions liées aux procédures préalables
- Cerner le nouveau cadre juridique de l'évaluation environnementale
- Anticiper et gérer les risques contentieux susceptibles de naitre à l'occasion de ces procédures

Description

1.Étude d'impact et enquête publique : décrypter les règles régissant ces procédures

- Zoom sur l'étude d'impact
  - La procédure automatique de soumission à l'étude d'impact et la procédure au « cas par cas »
  - À quel moment réaliser l'étude d'impact ? Lors de la première autorisation d'urbanisme ?
  - Identifier les projets ou opérations faisant l'objet d'une étude d'impact
  - Déterminer le contenu de l'étude et son adaptation selon le type de projet : la description précise du projet
  - L'importance du cadrage préalable
  - Les solutions de substitution, de réduction et de compensation
  - L'avis de l'autorité compétente en matière d'environnement
  - La portée de l'étude d'impact sur le processus décisionnel
  - Les modifications de projets et les projets à tranches : les conséquences sur l'étude d'impact

- Le contentieux de l'étude d'impact : les pièges à éviter

- L'absence d'étude d'impact obligatoire
- L'insuffisance de l'étude d'impact
- Les conséquences : l'annulation de la décision

- L'enquête publique
  - Le dossier d'enquête
  - Les effets an cas de modification du projet en cours d'enquête : la suspension de l'enquête, l'enquête complémentaire, l'enquête unique ou conjointe…
  - Le rôle du commissaire enquêteur
  - La prolongation de l'enquête
  - L'enquête complémentaire après remise du rapport du commissaire enquêteur
  - Les conséquences en cas d'avis défavorable

- Le contentieux de l'enquête publique
  - Les effets en cas d'absence d'enquête publique
  - Les cas d'irrégularité conduisant à l'annulation de l'enquête publique

- Quid du droit d'initiative citoyenne ?

2. Les incidences de la nouvelle procédure environnementale unique sur la délivrance de l'étude d'impact

3. La réforme de l'évaluation environnementale et les impacts de la loi ELAN : vers une simplification de la participation du public aux procédures d'évaluation environnementales

- L'introduction de nouveaux outils : les PPA, les GOU et les ONI
- La soumission ou non à l'évaluation environnementale
- La commission d'enquête unique
- Le renforcement du rôle de l'autorité environnementale
- La prise en compte des impacts sur l'agriculture
- Le décret du 4 juin 2018 : la nouvelle nomenclature des projets soumis à l'évaluation environnementale

Prérequis

Connaître les bases de la réglementation de l'urbanisme ou avoir suivi la formation « Droit de l'urbanisme »

Modalités pédagogiques

La formation reposera sur l'alternance d'apports théoriques et de mise en situations tirées du vécu des apprenants.

Moyens et supports pédagogiques

Le support remis aux participants contiendra le cadre juridique, les principales jurisprudences applicables, les points de vigilance, les liens vers diverses ressources documentaires et les cas pratiques.

Modalités d'évaluation et de suivi

QCM de début et de fin de formation

Mise en situation et cas pratiques

Tour de table

Evaluation à chaud